



Séance du 14 mai 2025
Délibération n°29 - 14052025

OBJET : Mise à jour du règlement de formation

Monsieur GUIARD Philippe, Vice-président du CIAS, rapporte au Conseil d'administration qu'un règlement formation est destiné à contextualiser les droits et les obligations des agents du CIAS concernant la formation et l'ensemble des éléments qui gravitent autour de celle-ci. Il permet également d'apporter une ligne directrice de gestion dans la stratégie de pilotage des ressources humaines.

Le règlement formation est présenté en Annexe.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 22 avril 2025,

Le Conseil d'Administration après délibération et à l'unanimité :

- ⇒ Valide le règlement formation présenté en annexe, à compter du 15 mai 2025.
- ⇒ Autorise le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 19

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 14 mai 2025

Vote :

POUR : 19

Philippe GUIARD
Vice-président

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mai à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : Mme BRÉHIN Colette, M GAUBERT Jean-Eudes, M GERARD Jean-François, M GUIARD Philippe, Mme GODARD Chantal, M PLANCHAINS Raymond, Mme DEMENAIS Marie-Hélène, Mme TRICOT Marina, M BOURBON Aristide, M CLAVREUL Yannick, Mme GOHIER Odile, M TISON Hervé, M TESSIER Jean-Pierre, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme MANCEAU Laurence, Mme MAHIER Aurélie

EXCUSÉS : Mme DAVID Gisèle, Mme EVAIN Christelle, Mme RENAULT Patricia, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOUILIER Anaïs, M LANGOUËT Christophe, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa

GARBE Pascale donne pouvoir à M Jean Eudes Gaubert
RESTIF Vincent donne pouvoir à Mme Christine De FARCY De PONFARCY
BOURDAIS Christophe donne pouvoir à M Philippe GUIARD